

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS
Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLIN.APLIQUEE
N° Anonymat : N231NAT1053431

Nombre de pages : 16

14 / 20

Epreuve - Matière : 102 - 9312 Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Entre 11 et 18 ans, près de 50% des adolescents licenciés à une fédération sportive, arrêtent toute activité physique et se désengagent complètement (DUBET, 2018). Face à un tel constat, la problématique de la durabilité de l'engagement des élèves à long terme est devenue prédominante pour permettre aux jeunes de s'enrichir continuellement tout au long de leurs vies. Comment l'enseignant d'EPS peut-il contribuer à cet enjeu ?

En permettant à chaque élève de pouvoir s'engager durablement dans des projets d'apprentissage, qu'ils soient individuels ou collectifs, l'enseignant va contribuer à ce que chacun puisse continuer à se former perpétuellement ailleurs et plus tard, en enrichissant à la fois son curriculum de compétences tout en développant sa personne.

1.1.6.

Assurement, permettre aux élèves de s'engager durablement dans des projets signifie d'abord que l'enseignant d'EPS accorde une place centrale aux besoins spécifiques de chacun de ses élèves (EVAIN, Dossier EPS n°90, 2023). De fait, lorsque la démarche d'enseignement prend en compte les « motifs d'agir » des élèves (RACINAIS, 2015), qu'ils soient d'affiliation (travail avec les pairs), de progrès (hausse de l'estime de soi) ou encore de responsabilité (exercer un rôle dans un collectif), cette dernière suscite une volonté de s'engager chez les élèves, qui pourrait alors devenir perenne tout au long de leur vie. Comment les engager alors dans des projets d'apprentissage ?

La mise en projet des élèves, définie par DELIGNIÈRES en 2015 comme étant un engagement de l'élève dans un processus d'apprentissage, appelle directement la notion d'engagement. Pour cela, l'enseignant d'EPS doit nécessairement rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages, c'est-à-dire que l'élève doit être conscient qu'il est dans une démarche d'apprentissage, cherche à réguler sa pratique, s'engage dans une perspective d'apprentissage pour progresser (HUOT, L'élève acteur de sa mobilité, 2019).

Ainsi, l'élève devenu acteur de ses apprentissages peut s'engager dans un

processus d'apprentissage, c'est-à-dire qu'il peut dorénavant se mettre en projet. En fonction de ses besoins et de ses compétences, ce dernier va pouvoir même être à l'origine de cette démarche (il construit) ou alors s'en servir pour progresser (il met en œuvre). Assurément dans un enjeu de pérennité, au fil de l'acquisition de compétences par l'élève, il conviendra de tendre de plus en plus vers un élève qui construit et met en œuvre ses propres projets. Évidemment, l'élève dans son cursus n'est jamais seul puisqu'il appartient toujours à une communauté, que ce soit la classe, un groupe de pairs, l'EPLE... Il convient alors de penser qu'en vue de son insertion dans la société, la possibilité pour lui de se mettre en projet individuel (l'élève agit pour lui) doit se coordonner avec une mise en projet plus collective (il se met au service de la progression de la collectivité). Au cœur de ces perspectives d'apprentissage, l'élève enrichit sa personne et son curriculum de compétences nécessaires à sa formation. Quels liens peut-on trouver entre la mise en projet et la formation du collégien ?

La formation du collégien est un processus de scolarité au sein duquel l'élève va pouvoir bénéficier d'un enrichissement de son parcours de formation à travers la construction de compétences mais également d'un développement de sa propre personne en lui permettant d'améliorer son santé, son autonomie, son engagement, sa citoyenneté... Donc, cette perspective, la mise en projet individuelle ou collective de l'élève doit pouvoir s'inscrire dans une démarche qui contribue à la fois au développement de la personne et à

l'enrichissement de son parcours de formation. C'est pourquoi, l'enseignant d'EPS, dispose d'outils didactiques et pédagogiques comme des fiches d'observation, du numérique, des auto-évaluations ou encore des projets interdisciplinaires... qu'il va devoir organiser selon les besoins de ses élèves de façon à pouvoir tous les rendre acteur de leur apprentissage et ainsi les engager dans des projets individuels ou collectifs se destinant à faire construire des compétences des programmes tout en développant la personne de ses élèves. En cela, il contribue à les « outiller » progressivement pour qu'ils puissent pérenniser leur engagement pour ailleurs et plus tard. De plus, quand il le peut, l'enseignant collabore avec la communauté éducative et s'inscrit dans son EPLE pour accroître encore davantage son action.

Nous montrerons que c'est en utilisant les outils didactiques et pédagogiques de l'enseignant d'EPS que ce dernier va permettre à chacun des élèves de cet EPLE de « construire et mettre en œuvre des projets d'apprentissage individuels ou collectifs » et aussi participer à la formation durable du collégien. En effet, dans la mesure où il va tenir compte de leurs besoins spécifiques, il va pouvoir rendre chacun d'entre eux, acteur de sa mise en projet collective ou individuelle et ainsi les « outiller » progressivement afin de pérenniser leur engagement pour ailleurs et plus tard. En cela, il contribue à la formation perpétuelle du collégien en lui permettant de construire à la fois les compétences des programmes et de se développer en tant que personne.

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS
Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLIN. APPLIQUEE
N° Anonymat : N231NAT1053431 Nombre de pages : 16

14 / 20

Epreuve - Matière : 102 - 93.12 Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Dans une première partie, nous allons donc voir que l'enseignant d'EPS, en utilisant les outils comme une fiche d'observation ou une application d'analyse statistique collective va pouvoir contribuer à rendre les élèves acteurs de leur mise en projet individuelle puis collective à court terme et ainsi participer à la formation du collégien.

Dans une seconde partie, nous allons donc voir que l'enseignant d'EPS, en utilisant des outils comme une auto-évaluation et un projet interdisciplinaire va pouvoir contribuer à rendre les élèves acteurs de leur mise en projet individuelle puis collective à moyen et long terme et ainsi participer à la formation durable du collégien.

Dans notre première partie nous allons donc voir que l'enseignant d'EPS, en utilisant des outils comme une fiche d'observation puis une application d'analyse statistique collective, va pouvoir contribuer à rendre les élèves acteurs de leur mise en projet individuelle

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS
Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLIN.APPLIQUEE
N° Anonymat : N231NAT1053431 Nombre de pages : 16

14 / 20

pus collective à court terme et ainsi participer à la formation durable du collégien.

En effet, au sein de la classe de 5^e A subsiste une « hétérogénéité des élèves concernant leurs ressources matricees » (annexes) donc l'enseignant va proposer à chacun de tenir une fiche d'observation individuelle afin d'engager les élèves dans un projet individuel, adapté à leurs ressources, tenant ainsi compte de leurs besoins spécifiques. Pour ces élèves l'objectif va être de poser « d'élèves ayant une hétérogénéité matricee » à des « élèves ayant analysé leurs points communs » pour progresser « en leur permettant de se b... la compétence de analyser une voie pour grimper rapidement jusqu'au sommet sous l'observation d'un partenaire ». En effet, d'après EVAIN (2013), tenir une fiche d'observation individuelle permet à l'élève de s'engager durablement dans un projet où il va chercher à progresser. En proposant cet outil, l'enseignant répond à l'axe noir du projet de classe en EPS : « permettre à chaque élève d'améliorer ses ressources et habiletés » (annexes) en permettant à chacun de s'engager dans une démarche de progression.

Pour illustrer donc l'APSA Escalade, chaque élève va donc bénéficier d'une fiche individualisée au sein de laquelle chaque élève va devoir cibler, pour chacune des voies qu'il va grimper, un passage qu'il jugera comme étant difficile en amont de la grimpée. En cela, l'élève est acteur de son apprenshissage puisqu'il cherche à analyser une voie de son choix et s'engage dans un

projet puisqu'il s'engage dans une démarche d'analyse individuelle. Pour cela, lorsqu'il arrive devant sa voie muni de sa fiche, l'élève qui souhaite grimper la voie 4B avec les prises bleues, dessine sur sa feuille, son projet de déplacement depuis le sol et entoure le passage qu'il jugera comme étant difficile. Ici, l'élève dessine pour concrétiser son projet, il est acteur en analysant sa grimpée depuis le sol, de façon à pouvoir s'engager efficacement, c'est-à-dire en perdant peu d'énergie dans un passage difficile sur sa voie.

Afin de réussir son analyse, l'enseignant d'EPS lui aura permis de bénéficier de critères de réalisation qu'il aura élaborés avec la classe en amont de la situation et qu'il aura écrit sur le tableau de telle sorte à ce qu'ils puissent s'y référer au besoin, comme : « Focalisez-vous sur les endroits où les prises sont petites, espacées, s'il y a un dévers ou une marche ».

Lorsque l'élève participe à analyser son projet de déplacement en amont, il s'engage dans un projet d'apprentissage individuel à court terme (pour être en réussite dans la situation), il est acteur de ses apprentissages car il s'engage dans une démarche d'analyse et de choix adaptés à ses besoins. De plus cette mise en projet participe à la formation du collégien puisqu'elle lui permet de construire une compétence des programmes : « S'approprier des méthodes et des outils pour apprendre » (CG n°2) et de développer sa personne en lui permettant de développer en autonomie des compétences d'analyse qui pourront lui servir ailleurs et plus tard. Enfin, lors de cette mise en projet l'enseignant contribue à ce que l'élève soit dans une démarche de progrès et contribue alors à perenniser cet engagement pour ailleurs et plus tard.

De plus, toujours avec cette classe de 5^e A, ayant la caractéristique de « commencer à construire des habiletés très au travail en équipes », l'enseignant va pouvoir proposer un outil numérique d'analyse statistique collectif afin d'engager les élèves dans un projet collectif adapté à leurs besoins. Pour ces élèves, l'objectif va être de penser d'élèves qui « commencent à pouvoir travailler en équipe » à des élèves qui « analysent collectivement un résultat pour progresser » en développant la compétence : « Analyser les statistiques d'un match collectivement, pour corriger leurs points faibles ». En effet, selon TORIASZOWER (2016), utiliser une application d'analyse collective va permettre aux élèves de s'engager dans une démarche de projet collectif en favorisant l'analyse et la progression des élèves. En proposant un outil l'enseignant répond à l'axe B du projet de classe en EPS « travailler en équipe de éléments collectifs » (anonyme).

Pour illustrer dans l'APSA Basket-Ball (programmation anonyme), les élèves répartis dans des équipes selon le format « Club », afin de s'engager dans une mise en projet au service de l'équipe, vont devoir analyser leur performance collective d'après l'application IPTB. Pour cela, ils échangent collectivement autour des points à améliorer de sorte à pouvoir faire émerger un axe de travail pour corriger cette nécessité. En cela, les élèves sont acteurs de leurs apprenoisages puisqu'ils cherchent tous à repérer pour régler leurs points de difficultés, considérant alors leur démarche d'apprentissage.

Par exemple, l'équipe Orange a remarqué qu'elle avait un taux de réussite très faible / paniers, l'affiner à 15%. Ensemble, ils repèrent qu'effectivement ils ont des manquements à la finition et

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS
Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLIN. APPLIQUEE
N° Anonymat : N231NAT1053431

Nombre de pages : 16

14 / 20

Epreuve - Matière : 102 - 9318 Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

mettent en avant que souvent, ils tirent avec un défenseur devant eux. Pour réussir cette analyse,

ils ont bénéficié d'une petite fiche « grille de la discussion » où figurent les critères de réalisation

d'une discussion collective : « Laissez nous parler, repérez d'abord les statistiques initiales à 80% ou

encore, rappelez-vous de votre marge pour faire émerger les problèmes rencontrés ». Une fois ce constat

établi collectivement, tenir de la mise en projet de chacun d'entre eux, ils se rendent alors

vers l'enseignant d'EPS qui leur propose au choix plusieurs situations pour corriger leur

problématique ; dans leur cas, les élèves choisiront une situation à 3 attaquants VS 1 défenseur où

il sera interdit de tirer si le défenseur est au marquage. Dans cette perspective les élèves

participent activement à analyser leurs compétences collectives à court terme (pour une rencontre dans le

loge), ils sont acteurs de leurs apprentissages car ils cherchent à progresser selon leurs besoins. De

plus cette mise en projet participe à la formation du collégien puisqu'elle permet aux élèves de

construire à la fois une compétence des programmes : « Partager des règles, assumer des rôles

et des responsabilités » (Grau) et de développer leurs personnes en leur permettant d'exercer chacun leur capacité à vivre au sein d'un collectif (ici l'équipe de Basket-Ball). Enfin, lors de cette mise en projet collective, l'enseignant contribue à ce que l'élève soit dans une démarche d'affiliation et de progression et contribue alors à perpétuer cet engagement par ailleurs et plus tard.

Dans notre deuxième partie nous allons donc voir que l'enseignant d'EPS, en utilisant des outils comme une auto-évaluation et un projet interdisciplinaire va pouvoir contribuer à rendre les élèves acteurs de leur mise en projet individuelle puis collective à moyen et long terme, et ainsi participer à la formation durable du collégien.

En effet, au sein de la classe de S^eA subsiste à une grande hétérogénéité concernant le niveau scolaire » (annexe) donc l'enseignant va proposer à chacun de tenir une grille d'auto-évaluation individuelle afin de s'engager dans un projet individuel, adapter à ses besoins, tenant compte de la disparité de la classe. Pour ces élèves l'objectif va être de passer « d'élèves hétérogènes concernant le niveau scolaire à des élèves se outillés pour progresser individuellement en construisant la compétence : « S'auto-évaluer pour s'engager dans une démarche de progrès ». En effet,

BRAU-ANTONY (2010) met en avant que l'engage les élèves dans un processus

d'auto-évaluation va leur permettre de s'engager durablement dans des projets individuels où ils cherchent à progresser. En proposant une auto-évaluation à chacune de ses leçons, l'enseignant répond à l'axe n°1 du projet de classe en EPS : « permettre à chaque élève d'améliorer ses ressources et habiletés » (annexes) en permettant à chacun de s'engager dans une démarche de progression.

Pour illustrer dans l'APSA Danse (programmation annexes), chaque élève va pouvoir en fin de chaque leçon bénéficier d'une petite grille d'auto-évaluation, représentant chacune des compétences travaillées durant la séquence selon la démarche par compétence : « Insuffisant → Fragile → Satisfaisant → Très satisfaisant ». L'objectif va être pour chaque élève de s'engager dans un projet individuel à moyen terme où il va pouvoir baliser son atteinte des compétences travaillées afin de prioriser des axes à travailler pour les leçons suivantes. Par exemple pour la compétence d'analyse, un élève qui se classera en "fragile" parce qu'il a encore besoin de la fiche d'aide pour analyser des prestations, va alors prendre conscience que l'axe de travail majeur pour lui sera de se détacher progressivement de cette fiche pour basculer dans le degré « Satisfaisant ». Comme à chacune des leçons, l'élève se place individuellement sur cette grille, il conscientise les étapes de sa progression et devient alors acteur de ses apprennissages puisqu'il élabore des axes de travail pour valider et construire l'ensemble des compétences travaillées. Pour épauler les élèves dans cette démarche, l'enseignant dispose au dos de chaque fiche des critères pour bien s'auto-évaluer comme « Soyez honnêtes, rappelvez-vous de ce que vous venez de faire, focalisez-vous sur ce que vous venez de travailler durant la leçon ». Ainsi, lorsque l'élève participe à s'auto-évaluer, il s'engage dans un projet d'apprentissage

individuel à moyen terme (pour être en réussite à la fin de la séquence), il est acteur de ses apprentissages en conscientisant sa progression à travers différentes étapes d'acquisition. De plus cette mise^{en} projet individuelle participe à la formation du collégien puisqu'elle lui permet de construire à nouveau une compétence des programmes : « S'approprier des méthodes et outils par apprendre » (CG no 2) et de développer sa personne en lui permettant de développer de la bêtise par rapport à sa pratique pour ailleurs et plus tard. Enfin lors de cette mise en projet individuelle, l'enseignant contribue à ce que l'élève soit dans une démarche de progrès, valorisant son estime de soi et contribue alors à renforcer cet engagement pour ailleurs et plus tard.

De plus, faisant avec cette classe de 5^e A composée de d'élèves volontaires mais un peu passifs et ayant du mal à prendre des initiatives et à assumer des responsabilités, si (comme), l'enseignant va proposer une mise en œuvre pédagogique transdisciplinaire avec sa collègue d'anglais, afin d'engager les élèves dans un projet collectif, adaptés à leur besoin collectif de peu d'initiative. Pour ces élèves, l'objectif va être de passer « d'élèves passifs si à des « élèves qui endosseront des responsabilités au service du collectif » en leur permettant de se construire la compétence : « endosser des responsabilités au sein de la classe pour aider le collectif à progresser ». En effet, d'après KLEIN (2009), exercer un projet transdisciplinaire permet d'engager plus durablement les élèves dans des projets collectifs et accroître l'action des enseignants. En proposant cet outil, l'enseignant répond à l'axe n° 3 du projet EPLE : « Coopération », en permettant à chacun de travailler en équipe au sein du collectif.

Pour illustrer dans l'APSA Tennis de Table, l'enseignant va proposer à ses élèves de

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS
Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLIN. APPLIQUEE

N° Anonymat : N231NAT1053431 Nombre de pages : 16

14 / 20

Epreuve - Matière : 102 - 93.12 Session : 2023

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
 - Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

s'organiser en plusieurs équipes au sein desquelles chacun va devoir exercer un rôle : « Gardien du Temps, du matériel, du Silence ... » tout en sachant que chaque équipe devra exercer ces responsabilités durant au moins une lesson pour permettre à chacun d'exercer sa responsabilité durant la séquence. Chaque rôle possède une fonction très spécifique, par exemple le "gardien du silence" est l'élève qui est chargé de garder le calme au sein de la classe durant les passes de consignes par exemple. Sans eux, le bon fonctionnement du groupe est "en danger" d'où l'importance de l'exercice de ces responsabilités. En s'engageant ainsi dans l'exercice de responsabilités au sein du collectif et en prenant conscience de la nécessité de leur responsabilités, les élèves sont acteurs de leur mise en projet collective. L'intérêt de ce projet réside dans la coopération avec le collègue professeur d'anglais. En effet, au sein des leçons d'anglais les rôles donnés en EPS seront reconduits en anglais, par exemple le « Gardien du Temps » deviendra le « Time-keeper » et ainsi de suite... Cette collaboration va alors permettre aux élèves de bénéficier d'un suivi dans deux

17 / 16

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS
Epreuve matière : EPREUVE DISCIPLIN.APPLIQUEE
N° Anonymat : N231NAT1053431 Nombre de pages : 16

14 / 20

disciplines. Par exemple, en Tennis de Table, le « Gardien du matériel » va s'occuper de distribuer et de restituer le matériel dans un bon état tandis qu'en anglais il pourra distribuer les photocopies par exemple. Le chef de l'anglais pour coopérer n'est pas anodin car ces deux disciplines s'orientent autour du domaine n°1 du socle commun : « Les langages pour penser et communiquer ». Lorsque les élèves vont participer à exercer des responsabilités dans les deux disciplines, ils s'engagent dans des projets d'apprentissage collectifs à moyen terme (exercer des responsabilités dans plusieurs disciplines), ils seront acteurs de leurs apprentissages en prenant conscience de leur importance au sein du collectif. De plus cette mise en projet participe à la formation du collégien puisqu'elle leur permet de construire des compétences issues des programmes comme le domaine n°1 ou encore « Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités » (CGn°3) et de développer leur personne en leur permettant d'exercer des responsabilités étagées qui pourront être utiles ailleurs et plus tard. Enfin, lors de cette mise en projet collective, l'enseignant contribue à ce que l'élève exerce une responsabilité valorisante et contribue alors à renforcer cet engagement ailleurs et plus tard.

Pour conclure notre devoir, nous avons donc montré que l'enseignant d'EPS, en instaurant une mise en projet individuelle ou collective pour répondre aux besoins

14 / 16

de ses élèves, en les rendant acteurs de leurs apprentissages va permettre à ces projets de court et moyen-long terme de participer à la formation du collégien de façon durable⁴, en associant la construction d'une compétence des programmes au développement de la personne. En cela, il contribue alors à ce que chacun puisse être «outiller» afin de pouvoir s'engager dans des projets tout au long de leur vie.

